

**Conseil d'Administration
7 avril 2017**

Proposition de Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Informations du Président
 2. Approbation du PV de CA du 9 décembre 2016, 3 février 2017 et 3 mars 2017.
 3. Délibérations à caractère stratégique :
 - 3-1. Présentation de la politique Vie Etudiante
 4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :
 - 4-1. Présentation du bilan social 2015
 - 4-2. Attribution de logement de fonction
 - 4-3. Convention d'hébergement « Lypofabrique »
 5. Délibérations relatives aux questions budgétaires et financières :
 - 5-1. Dons informatique au féminin
 - 5-2. Etat des subventions attribuées sur les crédits du FSDIE Projets (Commissions sociales d'établissement du 01/012/2016, 02/02/2017 et 23/03/2017)
 6. Délibérations relatives aux points issus de la Commission Recherche du 24 mars 2017 et de la Commission Formation du 10 mars 2017 :
 - 6-1. Demandes de subvention à la Région
 - 6-2. Proposition de délibération relative aux capacités d'accueil et modalités d'admission en master pour 2017/2018
 - 6-3. Calendrier des examens « Campus Cité Scientifique » pour 2017/2018
 - 6-4. DU Tremplin IFSI
 7. Questions diverses
-

Sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CAMART, Président de l'université,

Etaient Présents :

Collège A : Christophe D'HULST, Clarisse DHAENENS, Denis PETITPREZ, Nathalie CHUSSEAU, Francine AGBOSSOU, Charles SUQUET

Collège B : Christine LANCELOT, Stéphane MALEK, Moulay-Driss BENCHIBOUN, Christophe VUYLSTEKER

Collège BIATSS : Christian BOULINGUEZ, Ludovic RODRIGUEZ, Jean-Marc NICOLAS, Malek SIBAÏ, Michèle MAYER

Collège Etudiants : Louis BODELOT

Personnalités extérieures : Corinne DELVALLET

Etaient excusés (et Procurations) :

Audrey LINKENHELD
Bruno DESPREZ
Oliviane BRODIN
Guillaume DUCOURNEAU
Alexandra HYARD

procuration à Christophe D'HULST
procuration à Christophe D'HULST
procuration à Clarisse DHAENENS
procuration à Clarisse DHAENENS
procuration à Francine AGBOSSOU

Maurice LEDUC
Rédha KASSI
Marion MAUCHAUSSEE
Bruno MEZERE
Françoise PAILLOUS

procuration à Christian BOULINGUEZ
procuration à Michèle MAYER
procuration à Michèle MAYER
procuration à Nathalie CHUSSEAU
procuration à Jean-Christophe CAMART

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant de M. le Recteur Chancelier des universités : Manuel HERNU

Vice-président du Conseil d'administration : Nicolas POSTEL

Vice-président du Conseil d'administration en charge de la Formation : Dominique DEROZIER

Vice-président du Conseil d'administration en charge de la Recherche : Lionel MONTAGNE

Vice-président Budget : Alain RIVES

Vice-présidente Vie étudiante : Cécile CADET

Vice-présidente Ressources humaines : Christel BEAUCOURT

Directrice générale des services par intérim : Marie-Dominique SAVINA

Directeur du Pôle Juridique : Xavier FURON

Adjoint au Directeur du Pôle Juridique : Xavier BOLLENGIER

Responsable du Bureau des Affaires Générales et Institutionnelles : Marie-Sylvia D'HU

Secrétaire de séance : Nadège FONTAYNE

La séance est ouverte à 14h04.

Le Président présente l'ordre du jour de la séance du conseil.

1) Informations du Président

CNESER

Le projet de décret de création de l'Université de Lille (UDL) sera présenté au CNESER le 16 mai 2017 pour avis.

Réunions Université de Lille (UDL)

La prochaine réunion conjointe des conseils d'administrations (3CA) se tiendra le 1^{er} juin 2017 à 15 heures à l'université de Lille, Droit et Santé.

Le projet de statuts de la fondation destinée à gérer les fonds issus de l'I-SITE sera examiné lors de cette séance.

Réunions Université de Lille Sciences et Technologies

Le Président propose l'annulation du Conseil d'Administration (CA) du 5 mai 2017.

La prochaine séance du CA se tiendra le vendredi 2 juin 2017 et sera délocalisée à la maison de l'économie sociale et solidaire de Lille.

IAE

Le Président revient vers les conseillers, comme il s'y était engagé, pour les informer de la progression du dossier concernant les relations internationales de l'IAE.

Un audit interne a été réalisé à sa demande.

Il s'est entretenu avec la magistrate en charge de la mission de contrôle de la Cour des Comptes.

Lors de cet entretien, elle a fait part de ce dysfonctionnement.

Au regard des éléments constatés, le procureur près la Cour des comptes pourrait saisir le Parquet.

Le Président s'engage à informer les conseillers des suites qui seront données à cette affaire.

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) remarque qu'il vient d'être question du volet juridictionnel de cette affaire, mais que des actions peuvent également être engagées par l'établissement lui-même.

Le Président répond que de telles actions seront engagées, le cas échéant, au moment opportun.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) questionne concernant l'audit interne de l'IAE :

- A-t-il été réalisé ?
- Est-il terminé ?
- Un rapport de conclusions a-t-il été livré ?
- Des informations formelles seront-elles communiquées ?

Marie-Dominique SAVINA, Directrice Générale des Services par intérim, précise que l'audit interne a été finalisé. Le rapport d'audit remis et mentionnant des recommandations est considéré comme un document de travail. A cet effet, elle rappelle qu'un nouveau directeur est arrivé en début d'année 2017 et qu'un secrétaire général vient de prendre ses fonctions.

La prochaine étape consistera à la mise en place de procédures.

Comme le Président l'a précisé, la Cour des Comptes souhaite investiguer davantage sur certains points pour ce qui concerne la gestion de l'établissement.

Les conclusions seront par conséquent plus étayées lorsque le rapport final de la Cour des Comptes sera livré. Elle précise que le rapport de l'audit interne et le rapport de la Cour des Comptes sont strictement indépendants l'un de l'autre.

Elle considère, par ailleurs, qu'une présentation du rapport d'audit n'a de sens qu'au regard des mesures de recommandations opérationnelles pour la mise en place d'actions correctives.

Le Président complète le propos de Marie-Dominique SAVINA en précisant que les moyens dont dispose la Cour des Comptes et, le cas échéant, la police judiciaire sont d'une autre nature et permettront de disposer d'éléments plus précis pouvant aller au-delà du spectre des relations internationales.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) demande à confirmer que les investigations de la Cour des Comptes et, le cas échéant, l'enquête préliminaire pourraient aider le Président de l'université quant à la suite à donner en interne à cette affaire.

Le Président acquiesce à ces propos. Il ajoute qu'il faut laisser le temps nécessaire à la réalisation de cette instruction.

IMT Lille Douai

L'Ecole Mines Telecom Lille Douai (IMT Lille-Douai) se déploie. Le nouveau directeur, Alain SCHMITT, remplacera Daniel BOULNOIS au 1^{er} mai 2017. Une nouvelle équipe se mettra ensuite en place.

Le Président a exprimé clairement le souhait qu'un universitaire, rattaché si possible à l'université des Sciences et Technologies, soit intégré à cette équipe de direction afin qu'il puisse être acteur dans la mise en œuvre de cette école. En effet, cela symboliserait le partenariat entre cette école et l'université.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les règles de mises à disposition votées lors de la séance du CA de l'université en janvier 2016, le document sera présenté au CAC restreint dès que possible pour être ensuite proposé aux collègues souhaitant s'investir, sur la partie enseignement dans un premier temps, au sein de cette école. Cet engagement sera réalisé à titre individuel pour un an.

SFC

Le Président informe les conseillers du départ d'Olivier LEFORT, directeur du service formation continue et alternance (SFCA).

Le Président a nommé un Directeur par intérim en la personne de Vincent COCQUEMPOT qui accompagnera ce service.

Parallèlement, l'appel à candidature du cadre préfigurateur à l'échelle de l'Université de Lille (UDL) a été engagé.

Un entretien réalisé ne laisse pas présager d'un recrutement en interne. Si tel est le cas, un appel à candidature externe sera lancé. La personne recrutée prendra en charge la mise en place de ce service à l'échelle de l'UDL et assurera également le fonctionnement du service actuel de l'université.

2) Approbation du PV de CA du 9 décembre 2016, 3 février 2017 et 3 mars 2017

Charles SUQUET (Alternative CGT et FSU) souhaite compléter ses propos sur un passage du **PV du 3 février 2017**.

Page 23 ligne 6, Charles SUQUET demande à préciser « 40 étudiants. **10 ans plus tôt.** »

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) souhaite compléter ses propos sur un passage du **PV du 3 mars 2017**.

Page 7 en fin de paragraphe relatif à l'intervention de Moulay-Driss BENCHIBOUN, ajouter « **il espère également que cet excédent permettra de mettre fin au gel des postes.** »

Vote

Le Président met aux voix l'approbation du PV du Conseil d'Administration du 9 décembre 2016, 3 février 2017 et 3 mars 2017.

(délibération n° 2017-026).

Résultat des votes :

Unanimité

3) Délibérations à caractère stratégique

3-1. Présentation de la politique Vie Etudiante

Présentation

Le Président accueille Cécile CADET, vice-présidente déléguée à la vie étudiante, pour la présentation de la politique Vie Etudiante.

Cécile CADET, vice-présidente déléguée à la vie étudiante, présente la politique Vie Etudiante.

La présentation de la politique Vie Etudiante est disponible en ligne.

Débat

Le Président remercie Cécile CADET pour la qualité de cette présentation qui montre l'amplitude de l'engagement dans la vie étudiante.

Le Président informe les conseillers que le restaurant universitaire (RU) Pariselle a subi un départ d'incendie. Ce restaurant universitaire est par conséquent fermé pour une durée actuellement indéterminée afin de réaliser les travaux nécessaires à sa réouverture aux usagers.

Cécile CADET complète cette information en précisant que le CROUS met en place des moyens de restauration temporaires. Ainsi, deux *food trucks* supplémentaires ont été ajoutés sur le campus. L'université a demandé au CROUS une offre de menus plus équilibrés par ces *food trucks* dont la prestation initiale est de type burgers. Des fruits sont donc également proposés.

De plus, le CROUS devrait rouvrir la Pasteria située au rez-de-chaussée du RU Pariselle dès la rentrée des vacances de printemps afin d'accueillir les étudiants.

Le deuxième *food truck* du CROUS sera situé près du bâtiment M1, lequel dispose en outre d'un espace convivialité. Cela permettra aux étudiants de pouvoir s'y installer pour se restaurer et réchauffer leur plat le cas échéant.

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) attire l'attention sur le projet de mise en place d'un verger. En effet, le service des espaces verts de l'université gagne à être renforcé au regard du volume de travail. Il rappelle également que des prestations externes ont été réalisées dans le domaine des espaces verts pour des raisons de moyens matériels notamment. Au regard de ces éléments, il s'interroge sur la prise en charge de l'entretien de ce verger (prévention, traitement, suivi), notamment concernant les aspects budgétaires.

Cécile CADET affirme que le projet de verger a été réalisé en concertation avec le service des espaces verts. Pour ce qui concerne les aspects financiers, elle n'est pas en mesure d'apporter une réponse. Elle imagine que Sandrine ROUSSEAU, vice-présidente déléguée au campus durable, a pris en compte la totalité des contraintes avant la mise en place de ce projet.

Elle remarque que les jardins partagés, dont elle a la charge, ne sont toujours pas sortis de terre car cela demande de la concertation et de savoir « qui fait quoi ». Ce projet est élaboré en partenariat avec l'association Les Jardins Solidaires qui travaille déjà avec l'université de Lille, Droit et Santé, lesquels prendront en charge l'entretien de ces jardins partagés. Cela évitera de solliciter et surcharger le service des espaces verts de l'université.

De plus, trois associations étudiantes travaillent sur cette thématique et ont déjà mis en place des actions. Elles ont été sollicitées afin d'assurer le fonctionnement de ces jardins partagés. Le service des espaces verts sera sollicité uniquement dans le cadre de la mise en place initiale pour le respect des règles de biodiversité et de gestion des espaces sur le campus.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) salue la diversité des activités proposées sur le campus et félicite Cécile CADET pour la complétude de sa présentation.

Il requière l'information quant au maintien de ces activités sous l'aire UDL.

Il évoque ensuite l'étude en cours de réalisation portant sur l'harmonisation d'exonération des droits d'inscription. Il sollicite un état de la situation au sein des deux autres établissements lillois et le devenir de ce sujet au sein de l'UDL.

Cécile CADET expose que des discussions ont été engagées, ou le seront sous peu, pour ce qui concerne notamment le FSDIE, la valorisation de l'engagement étudiant liée au label, l'exonération, des droits d'inscription.

Des groupes de travail et sous-groupes sont en cours de constitution sur différentes thématiques (aide sociale, projets, etc.). L'objectif de cette démarche est de choisir les meilleures solutions parmi celles mises en place au sein des trois établissements pour les étudiants.

Elle illustre son propos en citant l'exemple de la gestion du handicap à l'université de Lille Sciences Humaines et Sociales dont le fonctionnement est source d'inspiration pour l'UDL.

L'harmonisation des pratiques se réalisera dans le sens ascendant pour l'UDL par la conservation des points forts de chaque établissement.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) requière des informations quant à la composition de la direction service vie étudiante de l'UDL.

Cécile CADET expose que dans l'organigramme une Direction de la vie étudiante est prévue au sein de laquelle, il y a :

- Un directeur (trice),
- Deux chefs de service (accompagnement collectif, accompagnement individuel),
- Deux antennes liées à des campus.

Elle précise que le travail sera collégial, chaque chef de service ayant néanmoins sa spécialité dans un soucis d'efficacité.

Un troisième chef de service (affaires générales et partenariats), prendra notamment en charge la gestion financière et les aspects juridiques liés aux nombreuses sollicitations en termes de partenariats.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) revient sur les éléments de comparaison FSDIE au niveau national présentés (cf. diapositive 35).

Il note qu'au regard de ces éléments, Cécile CADET a indiqué que l'université de Lille 1 se positionne au même niveau que la moyenne nationale.

Il demande à confirmer que ces données ne concernent pas l'ensemble des activités de vie étudiante, mais les financements FSDIE.

Il sollicite également des précisions quant aux éléments pris en compte dans cette moyenne. Cette moyenne ne tient-elle compte que de l'utilisation des fonds ?

Il remarque que les fonds FSDIE proviennent des inscriptions.

Il interroge quant au lien de cette moyenne avec le nombre d'étudiants ou par étudiant.

Il lui semble complexe de procéder à une comparaison des universités.

Cécile CADET confirme les propos de Moulay-Driss BENCHIBOUN et précise les données indiquées sur la diapositive 35 :

- Aide sociale : montant alloué,
- FSDIE projets : nombre de projets déposés et montant alloué,
- FSDIE globale : montant.

Elle ajoute que cette moyenne est calculée par rapport à l'ensemble des étudiants.

Elle cite l'université de Bourgogne dont la moyenne est nationalement la plus élevée (783 000 euros). Cette moyenne s'explique par des dotations élevées (plus de 400 000 euros) provenant de la Région au profit de cette université.

Elle informe les conseillers que, sans tenir compte de l'université de Bourgogne, la moyenne nationale passe de 208 000 à 202 000 euros.

Ludovic RODRIGUEZ (ASUR) expose qu'il y a quelques années, notamment au sein des composantes, les bénéfices générés par la consommation de boissons aux distributeurs étaient versés au Bureau de la Vie Etudiante (BVE). Comme ce sujet n'a pas été évoqué, il requiert des informations sur la possibilité d'utilisation de ces fonds pour aider les étudiants.

Marie-Dominique SAVINA précise que ces fonds ne peuvent légalement pas être utilisés pour subventionner un BVE, car les distributeurs automatiques sont mis à disposition dans le cadre d'un marché passé par l'établissement.

La redevance fournie va cependant directement aux étudiants, mais dans un système mutualisé. Elle sert effectivement au financement de l'équipement de la Maison des Etudiants (MDE) et à l'équipement de l'ensemble des bâtiments communs d'enseignement.

Denis PETITPREZ (CAP U-Lille) remercie Cécile CADET pour la clarté de sa présentation au cours de laquelle de nombreux sujets concernant les étudiants ont été balayés pour ensuite évoquer les personnels.

Il a noté le point très positif de la collecte des vêtements. Il sollicite des informations concernant l'avancement de ce projet. Les personnels pourraient effectivement déposer des vêtements au lieu de le faire à l'extérieur (relais, etc.). Il lui semble important d'en faire la promotion auprès des personnels.

Il s'interroge également sur les points de blocage du tri sélectif. En effet, des déchets recyclables sont générés quotidiennement. La quantité de ces déchets augmente du fait de la prise des repas sur place tant pour les étudiants que pour les personnels.

Il évoque également les pots de thèse qui génèrent de grandes quantités de bouteilles qui ne font pas l'objet de tri sélectif.

Le partenariat avec *ELISE* est une bonne chose, mais il n'est pas suffisant. Il convient de s'interroger sur ce qui bloque en termes de tri sélectif.

Enfin, il rebondit sur l'intervention de Christophe VUYLSTEKER quant aux espaces verts et s'inquiète pour la perte de biodiversité du fait notamment de la suppression des haies. Il ajoute que des bâches ont été posées afin d'éviter la repousse des herbes folles.

Il entend parfaitement les problématiques budgétaires de l'établissement, mais il se questionne quant à la détermination des priorités, notamment en termes d'espaces verts.

Il est en accord avec le projet de jardins partagés, mais il paraît également essentiel de ne pas négliger certains espaces.

Cécile CADET indique que tout est techniquement en place concernant la collecte de vêtements. Pour ce qui concerne les aspects administratifs, la convention est en cours de relecture par les services marchés des trois établissements pour harmonisation au niveau de l'UDL. Dès finalisation et signature, ce document sera transmis à l'association Yamana pour le démarrage de la collecte.

Elle s'engage à communiquer sur le démarrage de l'opération dès signature de la convention par les différentes parties.

Elle cède la parole à Marie-Dominique SAVINA pour les points concernant le tri sélectif et les espaces verts.

Marie-Dominique SAVINA explique que la problématique, pour ce qui concerne le tri sélectif, réside dans la garantie que les déchets soient jetés dans les poubelles adaptées à leur nature ; ce qui n'est actuellement pas le cas. Elle rappelle que l'université ne paie pas de Taxe d'Ordures Ménagères (TOM), mais que la Métropole Européenne de Lille (MEL) n'est pas opposée à la mise en place du tri sélectif. L'établissement ne peut cependant pas garantir que la destination des déchets selon leur nature d'un même bâtiment soit respectée.

Pour que cela puisse être réalisable, un référent devrait être nommé dans chaque bâtiment. Par ailleurs, elle rappelle que les techniciennes de surfaces, dont l'organisation de travail est très variable selon les bâtiments ou les composantes, n'ont ni une double poubelle, ni la capacité d'avoir les poubelles adaptées pour chaque bâtiment.

Ce choix de disposer de plusieurs poubelles par bureau, au-delà des problématiques, est individuel. De plus, les personnes chargées de vider les poubelles doivent s'assurer que la réalisation du tri soit correcte.

Ces éléments prouvent la difficulté de s'assurer de la bonne réalisation du tri sélectif dans la mise en place pratique.

Denis PETITPREZ (CAP U-Lille) propose qu'une poubelle soit installée par bâtiment ou par niveau avec une responsabilisation de chacun.

Marie-Dominique SAVINA s'accorde avec la proposition de Denis PETITPREZ et fait le parallèle avec la MDE pour laquelle ce procédé de collecte des déchets a été mis en place.

Elle ajoute que la difficulté reste de s'assurer du contenu des poubelles de tri sur la totalité de la chaîne.

Pour ce qui concerne les espaces verts, elle confirme que les personnels de ce service ne manquent pas de travail, bien au contraire. Elle rappelle que l'équipe du service des espaces verts gère le domaine universitaire qui ne se limite pas à Lille 1 et couvre une superficie approximative de 110 hectares. De plus, au-delà des problématiques de tonte et d'entretien, plusieurs partenaires se partagent les aspects communs.

L'activité de gestion des espaces verts englobe :

- le ramassage des poubelles et des déchets sur les espaces verts qui occupe la majeure partie du temps,
- la mise en place des entretiens et aménagements des abords constitue un rapport entre les effectifs disponibles et la réalité de la charge de travail que cela représente.

Elle précise notamment que durant la période de tonte des espaces verts, l'organisation du campus a conduit à une gestion orientée parc urbain sur le cœur de campus et jachère fleurie sur la périphérie. A cela s'ajoute l'entretien des espaces verts liés aux terrains de sport, puisqu'il n'existe plus d'équipe technique directement associée au Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

La priorité entre en concurrence avec les effectifs disponibles.

Enfin, elle fait remarquer que c'est sans compter le ramassage de déchets laissés sur les espaces verts utilisés comme aires de pique-nique.

Ludovic RODRIGUEZ (ASUR) expose que le tri sélectif fonctionne depuis plusieurs années au sein de certaines composantes grâce au travail réalisé en collaboration avec le service de développement durable de l'établissement et les services de la MEL. Il ajoute qu'il est essentiel de travailler

également avec les étudiants et les usagers. Il explique que cela fonctionne correctement durant un temps, mais que des dysfonctionnements apparaissent sur le long terme.

Il précise que les techniciennes de surface passent un temps non négligeable à trier les déchets placés dans les mauvaises poubelles. Cela induit que les usagers réalisent mal le tri de leurs déchets.

Il pourrait être bénéfique, en son sens, de travailler avec des partenaires, notamment ceux du CROUS, et invite l'Administration à y réfléchir.

Il émet l'idée que des codes couleur soient définis et apposés sur les emballages de sandwiches vendus par le CROUS. En effet, des quantités importantes de repas sont distribuées par les sandwicheries dans des cartons contenant des canettes, du plastique et autres. Une collaboration avec les partenaires du CROUS permettrait d'instaurer ce système de codes couleur qui serait en adéquation avec les poubelles de l'université. Il lui semble que cela apporterait une aide au tri des déchets par les usagers.

Des efforts restent assurément à fournir. En cela, toutes les composantes doivent mettre des actions en place avec l'aide des services de l'université.

Francine AGBOSSOU (ASUR) sollicite des précisions quant à l'existence d'aides pérennes couvrant la durée totale du cursus universitaire pour les étudiants.

Quelles sont les actions engagées afin que les étudiants puissent suivre leurs études dans de bonnes conditions ?

Cécile CADET précise que les assistantes sociales de l'université sont des partenaires privilégiées du service vie étudiante dans le cadre d'accompagnement sur le long terme.

Les étudiants qui se présentent au service vie étudiante sont généralement confrontés à une situation de crise ponctuelle. En cela, le FSDIE aide sociale est dédié à ce type d'aide ponctuelle.

Les exonérations sont souvent engagées sur des problèmes financiers liés au paiement des frais d'inscription, ce qui est ponctuel.

En revanche, les fonds dédiés n'ont pas vocation à traiter les dossiers déposés durant l'année. Le CROUS prend en charge ces dossiers dans le cadre d'une aide à long terme avec un suivi afin de pallier l'ensemble des difficultés.

Le CROUS tente d'aider les étudiants concernés par des actions telles :

- la mise à disposition de logements à faible loyer,
- des bourses,
- des emplois,
- suivi de santé gratuit.

Francine AGBOSSOU (ASUR) demande si cet accompagnement est pris en charge sur la totalité du parcours d'études.

Cécile CADET confirme que cet accompagnement couvre la totalité du parcours d'études si nécessaire. Le CROUS a pour mission d'aider ces étudiants en difficulté à poursuivre leurs études.

Elle ajoute que grâce au travail des assistantes sociales, la coordination entre toutes les aides existantes s'est améliorée et cela a contribué à la diminution du nombre de dossiers traités par la FSDIE.

Elle précise que le FSDIE aide sociale met à disposition une aide en Licence (L) et une aide en Master (M) avec des règles définies (demande une fois par année, etc.) qui permettent une meilleure répartition des aides sur la durée du parcours d'études.

Un système est en place par le biais de divers partenariats afin de permettre aux étudiants de poursuivre leur cursus jusqu'au bout.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) salue cette présentation intéressante. Il sollicite des informations quant au suivi des personnels qui travaillent au Relais handicap et peuvent être confrontés à des situations complexes.

Cécile CADET confirme que ces personnels bénéficient d'un suivi particulier avec une psychologue du fait, effectivement de situations difficiles auxquelles ils peuvent être confrontés. Ce suivi est

régulier. Par ailleurs, ces personnels suivent régulièrement des formations sur certaines spécificités de ce domaine d'activité.

Ils participent également aux Journées Nationales du Réseau Handicap (JNRH). Ce réseau permet à ces personnels spécialisés de se regrouper, de partager leurs expériences.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) souligne ensuite que la restauration universitaire concerne également les personnels. Il signale que la fermeture du RU Pariselle, suite à ce début d'incendie, a un impact sur la durée d'attente au RU Barrois.

Cet événement et ses conséquences ne font que conforter le phénomène de saturation des RU sur le campus signalé depuis de nombreuses années. Au regard des informations dont il dispose, il semble que cette saturation soit spécifique au campus de la cité scientifique.

Afin de pallier cette saturation, il sollicite l'ouverture d'un deuxième RU pour les personnels ou l'extension de l'offre pour les étudiants, ou toute autre action adaptée.

Il note positivement que la MDE a trouvé son rythme avec l'organisation de nombreux événements. Au regard de cette réussite, il évoque une maison des personnels qui, en son sens, trouverait rapidement son rythme et permettrait de travailler en bonne entente avec les étudiants et la MDE.

Ce lieu pourrait également servir de point de restauration supplémentaire géré ou non par le CROUS.

Il entend qu'il est quelque peu hors sujet, mais que le point évoqué constitue une bonne occasion d'aborder ce thème.

4) Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

4-1. Présentation du bilan social 2015

Présentation

Le Président invite Christel BEAUCOURT, vice-présidente déléguée aux ressources humaines, à présenter le bilan social 2015.

Le Président informe les conseillers de la présentation de ce bilan social aux membres du Comité Technique (CT) et communique les résultats des votes pour avis :

- Pour : 8
- Abstention : 1

Il précise que le bilan social 2015 sera imprimé et diffusé après approbation des membres du CA.

Christel BEAUCOURT, vice-présidente déléguée aux ressources humaines, présente le bilan social 2015 de l'établissement.

Les documents concernant le bilan social 2015 sont disponibles en ligne.

Débat

Le Président rend hommage au travail conséquent produit par les services pour l'élaboration de ce bilan social. Ce document traduit une attention portée sur les aspects sociaux et les actions réalisées les années précédentes. Des démarches doivent encore être menées, mais des marges de progrès notables ont été réalisées depuis quelques années.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) interroge quant à l'intérêt porté sur l'impact du gel de postes sur les conditions de travail des personnels. Il rappelle que depuis plusieurs années un poste sur deux est gelé et cela n'est assurément pas sans conséquence sur les conditions de travail des personnels.

Il salue ensuite le suivi réalisé sur la période 2005-2015. Il fait remarquer que, durant cette période, des postes ont été créés dans le cadre du dispositif Sauvadet. Cette démarche peut avoir un impact à la fois positif sur les personnels contractuels et négatif sur l'évolution des carrières des personnels titulaires.

Il questionne sur une démarche d'identification de ces points lors du bilan social 2015.

Nicolas POSTEL précise que le bilan social porte sur l'année 2015. Il rappelle qu'un poste sur 3 n'a pas été republié. Il répète que ces postes sont en état d'être republiés et qu'ils existent. En revanche, si ces lignes venaient à disparaître, il faudra trouver un autre mot pour qualifier ce gel.

De mémoire, cela représente approximativement 1 % sur 3 000 personnels BIATSS. Il n'est pas persuadé que cela soit perceptible sur l'année et sur quelques mois.

Cela étant, le suivi du bilan social est essentiel, car il permet de visualiser l'évolution sur plusieurs années. L'un des effets du dispositif Sauvadet est la réduction d'une certaine précarité. Encore faut-il préciser que cet effet est relativement mineur car il ne concerne que des personnels en poste depuis une longue période. Il ajoute que la plupart de ces personnels étaient en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

Il ajoute que comme cette démarche était réalisée sans support de postes :

- la possibilité d'ouverture de postes « classiques » n'a pas été aussi conséquente que d'habitude,
- certains domaines nécessitaient des emplois pérennes pour lesquels le recours à l'emploi de personnels contractuels en catégorie B et C sous des formes de précarité plus forte puisque le dispositif Sauvadet avait un deuxième volet.

En effet, le législateur partait du principe qu'il ne fallait pas recréer de situations contractuelles. Toutefois, comme l'université ne bénéficie pas de postes supplémentaires et que l'Etat continue à ajouter des missions cela a créé une évolution, aussi faible soit-elle, accrue de CDD sur les catégories B et C. Cet aspect mérite une attention particulière.

La situation est effectivement difficile. Des articulations peuvent être réalisées pour conserver des collègues, mais il s'agit d'un effet pervers du dispositif Sauvadet appliqué aux universités. Le dispositif Sauvadet a été conçu pour la fonction publique dans sa globalité, mais il n'est probablement pas adapté à la situation de l'université.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) précise que son propos n'était pas de critiquer, mais de savoir si l'impact sur les conditions de travail des personnels avait été identifié.

Le Président expose qu'une situation similaire pourrait se produire lors de la période post fusion UDL. Il pourrait être observé un fléchissement des courbes d'indicateurs.

Marie-Dominique SAVINA explique que pour répondre à la question de Moulay-Driss BENCHIBOUN, il faudrait pouvoir identifier, parmi les postes ouverts aux concours, ceux qui serviraient à :

- une promotion,
- la « concrétisation » d'une pérennisation pour des personnels contractuels exerçant sur des postes d'agents titulaires.

Or, cette démarche s'avère très complexe. Il est initialement impossible d'émettre l'hypothèse que les postes ouverts aux concours pour l'établissement servent exclusivement à la promotion en termes de carrière des agents.

En effet, les postes ouverts aux concours peuvent effectivement être destinés à :

- des renouvellements liés aux nouvelles missions,
- des titularisations de contractuels,
- de la promotion.

Il faudrait être en capacité d'affecter une pondération sur les trois critères précédemment nommés. Or, cette opération s'avère très complexe, d'autant que sur certaines formes de missions, tel le secrétariat pédagogique, les agents contractuels sont nombreux. Lors d'une analyse par catégorie, les agents contractuels sont davantage en catégorie B ou C. Les agents contractuels en catégorie A représentent une faible proportion parmi cette population.

Il faudrait se questionner sur la finalité du concours externe en tant qu'outil de promotion pour les personnels BIATSS. Une analyse transversale permettrait d'étudier cette question.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) ajoute qu'une distinction est certes faite entre concours externe et interne, mais il s'agit avant tout de donner aux personnels l'opportunité de candidater sur des postes.

Marie-Dominique SAVINA rappelle que les concours sont également destinés à la titularisation de personnels contractuels depuis quelques années. Cela peut être considéré comme une forme de promotion. Cela étant, le dispositif Sauvadet pourrait être considéré très positivement comme un moyen de titularisation de personnels contractuels.

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant le bilan social 2015 (délibération n° 2017-027)

Résultat des votes :
Unanimité

4-2. Attribution de logements de fonction

Présentation

Le Président invite Marie-Dominique SAVINA à présenter le point sur l'attribution de logement de fonction.

Marie-Dominique SAVINA expose que les logements de fonctions présents sur le campus de l'université doivent conduire à une décision en CA.

Elle informe les conseillers que des situations doivent être régularisées qu'il s'agisse des occupations pour nécessité absolue de service, ou dans le cadre de convention d'occupation précaire avec astreinte.

Elle précise qu'une liste de personnes a été préalablement transmise aux conseillers, que certaines de ces occupations ont déjà fait l'objet de décisions lors de précédents CA et pas d'autres. La liste complète a été diffusée afin de faire un point complet et recueillir l'avis des conseillers sur toutes les occupations.

Elle rappelle que ces occupations sont liées à des conditions d'astreintes ou techniques, c'est-à-dire de permanence sur le site universitaire représentant approximativement 370 000 m² dans le cadre de gardiennage ou d'activités particulières.

Elle propose, si les conseillers le souhaitent, de préciser la nature de l'astreinte. Elle rappelle que ces concessions de logement constituent une valorisation inscrite sur la fiche de paie, puisqu'il s'agit d'un avantage en nature.

Par ailleurs, le rectorat et les autorités compétentes demandent que ces avantages soient réalisés conformément aux règles établies.

Ces logements sont au nombre de sept pour nécessité absolue de service (NAS) et un pour occupation précaire avec astreinte (COP/A).

Les documents concernant l'attribution de logement de fonction sont inclus dans le recueil de documents de la séance (pages 87-88).

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant l'attribution de logement de fonction
(délibération n° 2017-028)

Résultat des votes :
Unanimité

4-3. Convention d'hébergement « Lypofabrik »

Présentation

Le Président invite Marie-Dominique SAVINA à présenter le sujet concernant la convention d'hébergement « Lypofabrik ».

Marie-Dominique SAVINA rappelle que, suite à la présentation d'E-Zyvec, les conseillers avaient sollicité un point sur les occupations de locaux de l'université par des entreprises. Après étude, il s'avère que la convention d'hébergement qui concerne la société Lypofabrik SARL n'a pas fait l'objet d'une approbation du CA.

Elle informe que cette société a réduit ses activités et la surface d'occupation. Cela constitue une modification de l'occupation réelle de Lypofabrik.

Au regard de ces éléments, la convention a été actualisée en stipulant les droits et obligations de Lypofabrik vis-à-vis de l'Institut Charles Viollette (ICV), laboratoire concerné au sein de l'université, avec un échange, au-delà du bureau occupé, pour ce qui concerne l'utilisation de matériel.

Ces éléments concernant la mise à disposition d'équipements sont mentionnés en annexe 1 de cette convention (cf. page 97 du recueil de documents de la séance).

Les documents concernant la convention d'hébergement « Lypofabrik » sont inclus dans le recueil de documents de la séance (pages 89 à 98).

Débat

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) note que cette convention arrivera à échéance en 2018. En effet, selon le code de l'Education, ce type de convention est signé pour une durée de 6 ans. Le même article du code de l'Education mentionne également que cette convention ne peut être renouvelée qu'une fois maximum pour une durée de 3 ans.

Or la présente convention signifie la possibilité d'un renouvellement, ce qui porterait à trois le nombre de renouvellements et cet élément le questionne.

Marie-Dominique SAVINA précise qu'en cas de renouvellement de cette convention, cela sera réalisé dans le cadre de l'UDL.

Par ailleurs, le présent renouvellement fait l'objet d'un changement de configuration d'occupation. Elle spécifie que Lypofabrik a déménagé pour n'occuper qu'un seul bureau entre la signature de la première convention et le présent renouvellement. Au regard de l'utilisation du matériel précisée dans la convention, la notion d'hébergement sera potentiellement exclue.

De plus, le renouvellement de la convention ne porte pas sur la totalité de la convention originelle. Le renouvellement de la convention peut ainsi porter sur l'utilisation du matériel sans hébergement.

Elle demande à Jean-Marc NICOLAS de précisions quant à son questionnement.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) explique que son questionnement porte sur le renouvellement de la convention en tant que tel. Il émet la remarque que non seulement ce renouvellement arrivera à son terme en 2018, mais qu'il s'agit également d'un deuxième renouvellement. Il note que cette convention d'hébergement a été initialement signée en 2012, qu'elle fait à présent l'objet d'un renouvellement et qu'il est fait mention de la possibilité d'un deuxième renouvellement, contrairement à ce que la loi autorise.

Marie-Dominique SAVINA fait remarquer que ce renouvellement porte sur une année et cite l'article 9 de la convention : « *Le présent contrat entre en vigueur rétroactivement au 2 septembre 2016 pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 1 septembre 2018.* *Le présent accord pourra être prolongé au maximum pour une année ...* ». Elle précise que cela portera la durée totale à trois ans.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) expose que si cette convention est renouvelée pour une année, elle arrivera à échéance en 2019. La durée totale sera de 7 années, puisque cette société a été créée en 2012. De plus, cette convention aura fait l'objet de deux renouvellements. Il précise que la convention doit être signée dans les deux ans qui suivent la création, elle l'a été en 2013. Le premier renouvellement est réalisé en 2016.

Marie-Dominique SAVINA indique que la convention initiale a été signée et entrainée en vigueur le 2 septembre 2013, et non en 2012. La durée de 6 ans sera donc atteinte en 2019. Elle ajoute qu'en cas de renouvellement complémentaire, celui-là courra pour une durée d'une année au maximum à compter du 1 septembre 2018 pour rester dans la période des 6 ans.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) rappelle que la législation mentionne une durée de 6 ans avec un seul renouvellement. Par conséquent, la présente convention devrait être renouvelée jusque 2019.

Marie-Dominique SAVINA précise que les deux parties se sont accordées jusque septembre 2018. Elles peuvent, si elles le souhaitent, renouveler cet accord pour une année au maximum, soit jusque septembre 2019.

Le Président ajoute que la question se posera en début d'année 2018.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) cite l'article D. 123-5 du code de l'Education : « *Les prestations de services sont fournies pour une durée ne pouvant excéder six ans qui inclut la période précédant la création de l'entreprise. Ces prestations donnent lieu à une convention d'une durée de trois ans au maximum et, à titre exceptionnel, renouvelable une fois ...* ».

Marie-Dominique SAVINA interroge Jean-Marc NICOLAS quant au motif de sa contestation qui concerne un deuxième renouvellement qui porterait sur une année. Elle précise cependant que cette convention reste dans la limite fixée à 6 ans. Cela étant, la situation n'est, en son sens, pas problématique, qu'il s'agit davantage d'une appréciation juridique.

Le Président indique qu'il est bénéfique de souligner ces aspects juridiques.

Vote

**Le Président met aux voix la délibération concernant la convention d'hébergement
« Lypofabrik »
(délibération n° 2017-029)**

**Résultat des votes :
Unanimité**

5) Délibérations relatives aux questions budgétaires et financières

5-1. Dons informatique au féminin

Présentation

Le Président précise que le tableau récapitulatif des dons informatique au féminin est à disposition des conseillers à la page 99 du recueil de documents de la séance.

Il précise que l'approbation des conseillers porte sur les lignes du tableau identifiées par un fond blanc (IBM, PROXIAD, SPIE COMMUNICATION, FONDATION ADECCO, IBM).

Il remarque que ce dispositif est une réussite. Il trouve d'ailleurs dommageable de se limiter à l'informatique alors que d'autres champs disciplinaires pourraient s'approprier cette idée.

Les documents concernant les dons informatique au féminin sont inclus dans le recueil de documents de la séance (page 99).

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant les dons « informatique au féminin »
(délibération n° 2017-030)

Résultat des votes :
Unanimité

5-2. Etat des subventions attribuées sur les crédits du FSDIE Projets
(Commission sociale d'établissement du 01/12/2016, 02/02/2017 et 23/03/2017)

Présentation

Le Président invite Cécile CADET, vice-présidente déléguée à la vie étudiante, à présenter l'état des subventions attribuées sur les crédits du FSDIE Projets.

L'état des subventions attribuées sur les crédits du FSDIE Projets est inclus dans le recueil de documents de la séance (pages 101 à 103).

Cécile CADET précise que sa présentation concerne les subventions attribuées sur les crédits du FSDIE Projets pour les trois dernières commissions :

- 1 décembre 2016
- 2 février 2017
- 23 mars 2017.

Elle informe les conseillers que ces subventions ont toutes un montant inférieur à 10 000 euros.

Elle apporte des précisions concernant certaines associations :

- OUL : Orchestre Universitaire de Lille,
- Dès à la carte : organisation de soirées hebdomadaires (mardi soir),
- ENVAR : association dans le domaine du développement durable.

Elle propose ensuite aux conseillers de la solliciter pour des informations complémentaires si nécessaire.

Elle précise que l'association Coup d'Pousse s'est bien investie lors de la semaine du développement durable UDL.

Débat

Ludovic RODRIGUEZ (ASUR) évoque la possibilité d'intégrer la formation sauveteur, secouriste du travail (SST) (*cf. ASST, commission du 1 décembre 2016*) au parcours pédagogique afin que tous les

étudiants la suivent. Il ajoute que cette pratique est courante dans les pays nordiques. En effet, au regard des risques technologiques présents au sein de l'université, il pense qu'il serait bénéfique que cette formation soit intégrée au sein des unités d'enseignement. Il estime dommageable que cette formation soit intégrée aux projets du FSDIE.

Dominique DEROZIER, Vice-président Formation, indique que cette formation serait proposée dans les unités transversales.

Ludovic RODRIGUEZ (ASUR) ajoute qu'il pensait que cette formation faisait partie des options. Le génie civil, le génie mécanique, la biologie sont des secteurs pour lesquels les facteurs de risques sont importants.

Le Président note l'idée émise d'intégration de la formation SST au parcours pédagogique.

Cécile CADET informe les conseillers que, dans le cadre du label engagement, la formation SST est obligatoire.

Ludovic RODRIGUEZ (ASUR) affirme que des accidents surviennent et que cette formation devrait être obligatoire pour tous les étudiants.

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant l'état des subventions attribuées sur les crédits du FSDIE Projets (délibération n° 2017-031)

**Résultat des votes :
Unanimité**

6) Délibérations relatives aux points issus de la Commission Recherche du 24 mars 2017 et de la Commission Formation du 10 mars 2017

6-1. Demandes de subvention de la Région

Présentation

Le Président invite Lionel MONTAGNE, Vice-président Recherche, à communiquer les résultats des votes recueillis en Commission Recherche sur les demandes de subvention de la Région.

Les documents concernant les demandes de subvention à la Région sont inclus dans le recueil de documents de la séance (pages 105 à 137).

Lionel MONTAGNE, Vice-président Recherche, précise que les résultats sont :
4 votes à l'unanimité

Il précise que ces votes portant sur les dossiers suivants :

- Un dossier sur les projets Starter,
- Un dossier CPER,
- Deux dossiers concernant l'appel à projet « accueil de talents » de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant les demandes de subvention de la Région
(délibération n° 2017-032)

Résultat des votes :
Unanimité

6-2. Proposition de délibération relative aux capacités d'accueil et modalités d'admission en master pour 2017-2018

Présentation

Le Président invite Dominique DEROZIER à présenter les dossiers issus de la Commission Formation.

Dominique DEROZIER rappelle aux conseillers que cette délibération relative aux capacités d'accueil et modalités d'admission en master pour 2017-2018 a déjà été proposée lors de la séance de février 2017. Afin de sécuriser le dispositif de recrutement en master, le service juridique a procédé à une vérification. Il informe les conseillers que cette délibération a été approuvée à l'unanimité par la Commission Formation Vie Universitaire (CFVU).

Les documents concernant les capacités d'accueil et modalités d'admission en master pour 2017-2018 sont inclus dans le recueil de documents de la séance (pages 139 à 140).

Débat

Christophe VUYLSTEKER (Alternative CGT et FSU) n'est pas favorable à ce dispositif qui visera, à terme, à procéder à une sélection. L'expression de « sélection » laisse penser à des notions de capacité d'accueil, moyens, etc.

Cela va parfois plus loin que ce qui est prévu dans la trame. Il note à la lecture du document que la démarche d'admission est très étendue. En effet, la diversité des pièces demandées aux étudiants montre que la démarche d'admission peut aller au-delà de l'adéquation entre la formation et le choix professionnel de la personne.

Ces éléments offrent une large ouverture d'évaluation qui peut aller du simple fait de déterminer si l'université a les moyens d'accueillir ces étudiants à une sélection proprement dite.

Par ailleurs, il informe l'auditoire qu'une demande intersyndicale (SNESUP, UNEF, Solidaires étudiants) d'audience auprès du recteur a été envoyée cette semaine afin d'obtenir des informations quant à la procédure de recours.

Il rappelle que le dispositif prévoit :

- l'information sur les masters par le biais du site « trouvermonmaster.gouv.fr » pour les étudiants
- un engagement de proposition de place en master aux étudiants issus de troisième année de licence (L3) pour lesquels les choix n'auront pas été satisfaits.

Il précise que ces aspects sont sous la responsabilité du recteur.

Il ajoute que la procédure qui sera mise en place n'est actuellement pas connue et qu'il devient urgent d'en prendre connaissance. En effet, les étudiants en L3 ont terminé leurs enseignements et débutent leurs examens.

Dominique DEROZIER informe les conseillers que pour faire suite à une forte demande de l'ensemble des VP CFVU du territoire français, le ministère a mis en place un dispositif pour lequel les VP CFVU ont été destinataires pour information. Ce document a été reçu la semaine dernière et une rencontre est également prévue avec le recteur au sujet de la mise en place de ce dispositif.

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant les capacités d'accueil et modalités d'admission en master pour 2017-2018
(délibération n° 2017-033)

Résultat des votes :
Ne prend pas part au vote : 0
Contre : 3
S'abstient : 0
Pour : 25

6-3. Calendrier des examens « Campus Cité Scientifique » pour 2017/2018

Présentation

Le Président invite Dominique DEROZIER à présenter le dossier concernant le calendrier des examens pour 2017/2018.

Dominique DEROZIER expose le cadrage du calendrier des examens pour 2017/2018. Il précise que l'élément central a été voté en réunion conjointe des 3 CFVU. Les conditions de l'université de Lille Sciences et Technologies ont été ajoutées à ce calendrier commun aux trois universités.

Il informe que trois demi-journées d'intégration à la vie étudiante (JIVE) sont prévues pour les étudiants :

- 12 septembre 2017
- 14 septembre 2017
- 21 septembre 2017

Le souhait a été émis que ces trois demi-journées soient libérées pour les étudiants afin de leur permettre de participer aux JIVE.

Pour la demi-journée du 14 septembre 2017, la CFVU a demandé que soit ajoutée une suspension des cours, travaux pratiques, évaluations à partir de 12 heures pour les étudiants de la cité scientifique, organisateurs de l'événement.

Le calendrier des examens « Campus Cité Scientifique » pour 2017-2018 est inclus dans le recueil de documents de la séance (pages 141 à 142).

Vote

Le Président met aux voix la délibération concernant le calendrier des examens « Campus Cité Scientifique » pour 2017-2018
(délibération n° 2017-034)

Résultat des votes :
Unanimité

6-4. DU Tremplin IFSI

Présentation

Le Président invite Dominique DEROZIER à présenter le dossier concernant le DU Tremplin IFSI.

Dominique DEROZIER présente la maquette du DU Tremplin IFSI. Il précise que cette formation, au succès incontestable, existait sous une autre forme que le diplôme universitaire (DU) à l'université depuis quelques années. Cette formation permettait une réorientation à certains étudiants provenant de première année de licence Sciences de la Vie et de la Terre (L1 SVTE). Le taux de réussite s'élevait à 75 % avec un financement à 100 % par l'université sur le budget « aide à la réussite ».

Des échanges avec le Conseil régional ont fait émergé l'intérêt de transformer cette formation en DU de tremplin. Il précise que cette transformation engendrerait un financement de 85 % par la Région et que des heures de tutorat seraient valorisées.

Cela permettrait d'allouer le budget libéré de l'université à d'autres actions d'aide à la réussite.

L'avantage pour les étudiants est que, même s'ils ne sont pas admis parmi les 75 % au concours des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), ils obtiennent tout de même un DU, ce qui n'était pas le cas sous la forme précédente.

Les documents concernant le DU Tremplin IFSI sont inclus dans le recueil de documents de la séance (pages 143 à 144).

Vote

**Le Président met aux voix la délibération concernant le DU Tremplin IFSI
(délibération n° 2017-035)**

**Résultat des votes :
Unanimité**

7) Questions diverses

Parking du Grand Stade

Ludovic RODRIGUEZ (ASUR) informe les conseillers que suite à des travaux sur la boucle haute tension, il subsiste un reliquat destiné à l'éclairage). Il demeure que certaines zones manquent d'éclairage. Il précise que la problématique ne se situe pas sur la zone du campus, mais au niveau de parkings appartenant à la MEL. Il explique que ces parkings ont été occupés par les Gens du Voyage et que des dégradations ont été commises sur des installations électriques (réseau électrique, systèmes d'éclairage). La MEL est intervenue à plusieurs reprises ; il les en remercie.

Il informe ensuite les conseillers que la MEL souhaite rétrocéder ces parkings à la ville de Villeneuve d'Ascq qui refuse au regard des difficultés générées au niveau de ces zones.

Cela étant, les usagers du campus (étudiants et personnels) sont victimes de cette situation. Il précise que certaines zones ne sont plus éclairées depuis plus d'un an.

Il indique être conscient que la direction et les services de l'université font tout ce qui est en leur pouvoir, mais il lui semble malgré tout important d'alerter sur ce problème de sécurité. Afin d'éviter le risque d'accidents, il propose qu'une réflexion soit engagée quant à la mise en place d'actions solidaires.

Marie-Dominique SAVINA confirme effectivement la situation de tension entre la MEL et la mairie de Villeneuve d'Ascq. Elle ajoute que la gestion des installations n'entre pas dans les attributions de la MEL. Conformément à l'accord entre la MEL et les communes, la gestion des installations est sous la responsabilité des communes.

Lorsque ces installations et équipements ont été mis en place, la mairie de Villeneuve d'Ascq aurait dû en assurer la gestion, y compris l'entretien des surfaces.

L'université rencontre effectivement quelques difficultés, puisque la MEL ne disposant pas d'organisation de service technique équivalente à celle d'une commune, l'intervention est toujours décalée dans le temps et aucun contact n'est précisément identifié. Elle précise que l'université a effectué des démarches auprès de la MEL.

Il lui semble que la meilleure solution serait l'organisation d'une rencontre entre le Président de l'université et le maire de Villeneuve d'Ascq afin de communiquer sur les contraintes générées par cette situation de tension pour l'ensemble des usagers, y compris les riverains de la commune. Elle rappelle que le campus est ouvert et que toute personne peut accéder à ces parkings.

Cela étant, elle espère que, suite à cet échange, le maire de Villeneuve d'Ascq sera plus favorable à la prise en charge de la gestion de ces infrastructures. Elle ajoute que sur d'autres installations, l'université ne rencontre pas de problème pour faire intervenir la ville si nécessaire.

Le Président partage les propos de Ludovic RODRIGUEZ et Marie-Dominique SAVINA. Il informe les conseillers que Christophe TASTET, vice-président délégué au patrimoine, et Sandrine ROUSSEAU, vice-présidente déléguée au campus durable travaillent sur ce dossier.

Il ajoute que lors d'un séminaire intitulé « campus côté femme », ce sujet a été évoqué et une visite de nuit du campus est envisagée afin d'évaluer de manière précise les zones à risque.

Il indique, qu'au-delà de la problématique budgétaire et du fait que ces équipements appartiennent à la MEL, l'installation d'un lampadaire sur un bâtiment de l'université proche de ce parking pourrait limiter la dangerosité de l'endroit.

Ludovic RODRIGUEZ (ASUR) confesse que, sans demander l'autorisation de la direction, un éclairage a été installé au niveau du fronton de la composante qui jouxte le parking, mais que cette solution est insuffisante.

Il ajoute que les services demandent la mise en place de solutions complémentaires depuis plus d'un an sans que cela ne se concrétise.

Il souhaite que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil si des informations complémentaires n'ont pas été communiquées entre temps. Il précise de nouveau que sa démarche n'est pas destinée contre l'université, mais pour qu'une issue soit collectivement trouvée à cette situation dangereuse.

Le Président s'engage à prendre contact avec la MEL et le maire de Villeneuve d'Ascq.

Pré rapport SECAFI

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) renouvelle la question précédemment formulée lors de la séance des 3CA du 24 mars 2017 concernant le rapport d'expertise SECAFI.

Marie-Dominique SAVINA précise qu'actuellement SECAFI a rendu un pré rapport.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) sollicite la communication d'une synthèse de ce document par l'Administration.

Marie-Dominique SAVINA précise que ce pré rapport est disponible en ligne sur le site de l'UDL.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) précise sa demande en indiquant qu'il sollicite une synthèse portant sur le positionnement de l'Administration au regard des éléments rendus par SECAFI. Il justifie sa demande au regard du contexte de fusion des trois universités et de la création de la Faculté des Sciences et Technologies (FST).

Il ajoute que des personnels sont anxieux par rapport à ce contexte. Il indique que ce pré rapport mentionne des préconisations par rapport à cette conjoncture.

Il interroge sur les actions pouvant être d'ores et déjà engagées afin d'aider les personnels dans cette démarche.

Marie-Dominique SAVINA précise que le pré rapport rendu par SECAFI ne mentionne pas de préconisations. Le rapport final, en revanche, énoncera des préconisations.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (ASUR) assure que des éléments mentionnés dans ce pré rapport permettent de mettre en place des actions dès à présent.

Le Président indique qu'il est préférable d'attendre que SECAFI rende son rapport final le 24 avril 2017. Il informe également les conseillers que ce rapport sera présenté lors de la réunion conjointe des 3CHSCT du 12 mai 2017.

Il précise que ce document sera mis à disposition en ligne sur le site de l'UDL.

Il propose, si les conseillers le souhaitent, que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CA.

Jean-Marc NICOLAS (Alternative CGT et FSU) confirme que SECAFI a bien communiqué un pré rapport aux membres des trois CHSCT. Il informe l'auditoire qu'un courrier collectif des trois CHSCT a été envoyé aux trois présidents concernant quelques interrogations.

Un avis plus circonstancié sera rendu par les membres des 3CHSCT au moment du rapport final.

Il confirme que le rapport final doit être rendu par SECAFI le 24 avril 2017.

Il ajoute que les 3CHSCT ont rédigé un avis succinct sur certains points au regard du pré rapport transmis par SECAFI.

Enfin, il précise que les trois présidents ont un mois pour informer les travailleurs des trois universités de cet avis et deux mois pour répondre.

La séance est levée à 15h50.

La Directrice Générale des Services

Le Président

Marie-Dominique SAVINA

Jean-Christophe CAMART